

Diploma of Advanced Studies HES-SO en Pratique d'orchestre

Admission / Procédure

Formulaire de demande d'admission

Le formulaire de demande d'admission pour le *diplôme of advanced studies HES-SO en pratique d'orchestre* est à retirer auprès du secrétariat ou accessible sur le site : www.hemge.ch.

Dossier

Le dossier d'admission devra comprendre, outre le formulaire dûment complété, daté et signé, les documents suivants sous la forme dactylographiée :

- une lettre de motivation
- une photo passeport
- un curriculum vitae, qui mentionnera en particulier : les études, l'expérience et les activités professionnelles en orchestre
- les copies de diplômes

L'accès aux épreuves implique la remise du dossier d'admission complet.

Epreuves

Un mois environ avant la date de l'examen le candidat reçoit une convocation écrite avec les indications de lieu et d'horaire. Seul l'accompagnateur désigné est habilité à accompagner les candidats durant l'épreuve.

Le jury est constitué de représentants de la Haute école de musique de Genève et de l'Orchestre de la Suisse romande, dont les membres du conseil académique.

L'examen d'admission se déroule en deux épreuves à huis-clos:

- une épreuve instrumentale (répertoire et traits d'orchestre),
- un entretien de motivation. Ce dernier peut ne pas avoir lieu selon décision préalable du jury.

Epreuve instrumentale

Le candidat soumis à l'épreuve instrumentale est tenu de présenter le programme exigé au moment de l'inscription. Le jury décide des œuvres et traits d'orchestre qui sont exécutés. L'épreuve se déroule selon les modalités usuelles des concours d'admission d'orchestre (plusieurs tours).

Entretien de motivation

Le candidat présente ses motivations lors d'un entretien devant le comité académique. Il apporte les éléments nécessaires à la bonne connaissance et compréhension de sa candidature, et permet de vérifier le niveau de maîtrise du français. La durée de l'entretien est d'environ 30 minutes.

Résultats

Le jury délibère en toute indépendance et communique les résultats à l'issue de l'ensemble des deux épreuves par voie d'affichage. Les résultats sont de deux natures :

- admis: le candidat est admis au programme de formation. Il reçoit un formulaire d'inscription qu'il doit retourner dûment complété et signé dans les délais ; il s'engage à suivre régulièrement les cours, le stage pratique et à s'acquitter des taxes
- non admis: le candidat n'est pas admis au programme de formation. Il est autorisé à se représenter lors d'une prochaine édition.

Informations

Website : www.hemge.ch

Contact : info.hem@hesge.ch